

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2010009

Signataire : NL/HR

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Etincelles dans le cadre du soutien à la reconduite d'un emploi aidé.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'association *Etincelles* dans ses missions de démocratisation culturelle et de sensibilisation aux pratiques amateurs dans le champ théâtral,

Considérant que, pour la poursuite de ses activités, l'association doit pouvoir s'appuyer sur un administrateur, assurant les fonctions de gestion administrative et financière de la structure ainsi que le travail de diffusion autour des projets,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Espace réservé au vote – ne pas utiliser

DELIBERE :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association *Etincelles* dans le cadre du soutien à l'emploi d'administrateur de la compagnie.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal au titre de subvention sur le chapitre 65.

Pour le Maire

L'adjoint délégué